
VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2023/025

CULTURE (8.9)

**Adhésion de la ville d'Hazebrouck
à l'Association des Bibliothécaires
de France**



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 5 AVRIL 2023

L'An deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt-huit mars deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 26 Absents ayant donné pouvoir : 7 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ,
M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, M. BURGHELLE,
Mme SCHERRIER,
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLE, M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, Mme ANDRE, M. MEIRLAND,
M. TIBERGHIN, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET,
M. COTTE, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. BAILLEUL	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme SAUZEAU	qui a donné pouvoir à M. FIOEN
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. DENTENER
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à Mme NUNS
Mme SCHOONHEERE	qui a donné pouvoir à Mme PATOUX
Mme REYNAERT	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENTS :

M. DEBAECKER, M. PERLEIN

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Dans le cadre du développement de la lecture publique au sein du réseau de la ville d'Hazebrouck souhaite adhérer à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) reconnue d'utilité publique en 1969, l'ABF est la plus ancienne association de bibliothécaires en France dont le siège se situe au 31, rue de Chabrol – 75010 Paris.

S'agissant de la médiathèque d'Hazebrouck, l'adhésion à l'ABF permettra notamment de disposer de temps forts, d'actions régionales, nationales voire internationales, de formations, de colloques, de publications et d'informations, et ce, afin de renforcer son rôle essentiel de garant d'accès à tous à l'information, à l'éducation, à la culture, aux loisirs et dans la promotion de la lecture publique.

L'ABF, c'est aussi :

- un lieu d'échange constant sur tous les sujets concernant les bibliothèques, leurs publics et leurs personnels,
- des actions ayant pour objectif de promouvoir la place et le rôle des bibliothèques dans une société de l'information en constante évolution (congrès national annuel, journées d'étude)
- un organisme de formation qui accompagne les personnels de bibliothèques, toutes catégories confondues tout au long de leur parcours,
- des moyens de communications et publications afin de participer activement à l'information professionnelle.

Considérant le montant de l'adhésion à l'ABF fixé à 260 € pour l'année 2023 (du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023) ;

Considérant que par son adhésion à l'ABF, la commune d'Hazebrouck bénéficie d'une voix lors de votes en assemblée générale et de la gratuité pour deux de ses représentants afin de participer aux journées d'étude ;

Considérant que dans le cadre du projet de médiathèque, l'ABF serait un partenaire et une ressource indéniable et indispensable permettant également la promotion et le développement de la nouvelle médiathèque à l'échelle territoriale, nationale, voire même internationale, grâce aux actions et journées d'étude proposées ;

Vu l'exposé ci-dessus,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver l'adhésion de la Commune d'Hazebrouck à l'Association des Bibliothécaires de France pour l'année 2023,
- D'approuver la cotisation annuelle afférente, d'un montant de 260 euros,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion pour l'année 2023 et tout document relatif à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(33 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,

Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,

Adrian MEIRLAND